

Les **B**onnes pratiques...



... Recyclage du papier en interne : le bloc de papier brouillon.



- Pourquoi ?

- Réduction du gaspillage « papier »,
- Diminution des achats de fourniture de bureaux (bloc papier graphique),
- Valorisation des déchets papier.

Comme tous les papiers utilisés à la CPR, ce bloc utilise du papier labellisé :  FSC label certifiant les forêts gérées de façon durable et exploitées de façon raisonnée, ou :  PEFC label identifiant les forêts et les produits forestiers mis sur le marché, respectant les principes de la gestion forestière durable.

Ne jetez surtout pas vos papiers réutilisables. Le service Conception reprographie vous propose de réaliser des blocs de papier recyclé à votre convenance.

- Comment ?

Les papiers brouillons sont stockés sur la partie haute de l'Eco Collecteur. Le papier, pour être réutilisable, doit être vierge sur au moins une face, être sans agrafe, non souillé et ne pas comporter de données confidentielles.

Lieu de dépôt :

Service Conception Reprographie
Tél. 520 757 – 520 744 - 520 435
ted-reprographie@cpr.sncf.fr

Pensez à rassembler toutes vos feuilles dans le sens face vierge. Groupez vos dépôts au niveau des services ou des bureaux. Déposez-les au service Conception Reprographie.

Si vous voulez récupérer les blocs après fabrication, précisez-le lors du dépôt en communiquant vos coordonnées.

Commande des blocs

Tout agent peut passer des commandes de blocs de brouillon au Service Conception Reprographie. Il n'est pas nécessaire de fournir du papier récupéré. Le format est disponible en A4, A5 (Demi format), A6 (Quart de page). Si vous souhaitez des formats particuliers, il vous suffit de le préciser lors de votre commande en précisant leurs dimensions.

L'info Plus !

Première
action...

Première action du développement durable en avril 2011 : un bloc de papier a été distribué à l'occasion de la semaine du développement durable.